

# Impressum

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **32 (1995)**

Heft 1219

PDF erstellt am: **29.05.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

RÉVISION TOTALE DE LA CONSTITUTION

# Un manque d'ambition

*Si le conseiller fédéral Koller imaginait marquer l'histoire de son empreinte par le projet de pseudo révision totale de la Constitution qu'il a présentée en grande pompe le lundi 26 juin 1995, l'objectif est assurément d'ores et déjà manqué. Et de quelle manière!*

L'INVITÉ DE DP

**PIERRE CHIFFELLE**

Député, municipal à Vevey

**IMPRESSUM**

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley (jd)

Rédactrice:

Valérie Bory (vb)

Ont également collaboré à ce numéro:

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

Charles-F. Pochon (cfp)

Forum: Pierre Chiffelle,

Julian Thomas Hottinger

Composition et maquette:

Valérie Bory,

André Gavillet

Secrétariat: Murielle Gay-

Crosier Marciano

Administrateur-délégué:

Luc Thévenoz

Impression:

Imprimerie des Arts et

Métiers SA, Renens

Abonnement annuel:

80 francs

Administration, rédaction:

Saint-Pierre 1

case postale 2612

1002 Lausanne

Téléphone:

021/312 69 10

Télécopie: 021/312 80 40

CCP: 10-15527-9

En effet, le souriceau constitutionnel en question fleure bon la célébration folklorique à la gloire des institutions séculaires d'une Suisse campagnarde et mercenaire, plutôt que l'ambition d'un pays au centre de l'Europe se devant d'adapter ses institutions aux évolutions fulgurantes de cette fin de siècle. Quelle affligeante résignation et quel piètre résultat, si l'on songe que la commission Wahlen avait été mise en oeuvre il y a 28 ans déjà. Cela avait permis l'élaboration d'un projet ambitieux mais fort bien charpenté en 1977, hélas rapidement enterré sous l'effet de la peur atavique qui semble nouer l'estomac électoraliste de la majorité de la classe politique de ce pays.

**Cosmétique et prudence de sioux**

Le projet principal ne fait que remettre de l'ordre dans le droit constitutionnel existant. Il n'apporte strictement aucune modification sur le fond. Justification officielle: l'Assemblée fédérale impose cette politique des petits pas. Alors, au lieu de faire souffler l'esprit visionnaire dont ce pays a tant besoin, Arnold Koller se cantonne dans la recherche médiocre de l'infiniment plus petit dénominateur commun. Le Conseil fédéral décidera paraît-il après une xième procédure de consultation s'il présentera aux Chambres tel quel ce modeste vademecum du droit constitutionnel existant ou s'il aura l'audace d'esquisser aussi quelques réformes de fond.

C'est oublier qu'on attend d'un gouvernement qu'il donne le cap, sans se contenter d'effectuer la synthèse de sondages d'opinion même pas représentatifs.

**Variante peu ambitieuses**

C'est uniquement dans une annexe que sont proposées certaines variantes qui se cantonnent à une timide tentative de refonte des droits populaires et à une légère extension de la juridiction du Tribunal fédéral. Et même ici, tout n'est pas progrès, puisqu'il est prévu d'augmenter à 200 000 le nombre de signatures nécessaires pour les initiatives populaires et à 100 000 celles validant un référendum.

Certes, les variantes contiennent quelques idées constructives dont on eut au moins attendu qu'elles figurent dans le projet principal. Ainsi, on envisage l'initiative populaire générale sur le plan constitutionnel et législatif. Si elle n'est pas approuvée par l'Assemblée fédérale, celle-ci devrait alors recueillir la seule majorité du peuple pour pouvoir être activée. De même, on suggère ici l'introduction du référendum administratif et financier: un tiers des

membres de chacune des deux Chambres pourrait ainsi demander le référendum, sauf dans quelques cas exceptionnels. Par exemple, d'importantes dépenses militaires nouvelles pourraient être attaquées, mais pas le budget.

On mentionnera encore la concrétisation dans ces variantes de l'idée consistant à soumettre au Tribunal fédéral la question de la validité d'une initiative populaire et la faculté nouvelle qui lui serait donnée d'examiner la conformité des lois fédérales avec le droit international et avec la Constitution.

**Sortir des ornières de la politique politicienne**

La navrante modestie de ces propositions pourtant issues d'un processus qui s'est étendu sur l'équivalent de sept législatures et a fait noircir des millions de pages, démontre que l'on n'arrivera jamais à un texte mobilisateur et dynamique en continuant à suivre cette méthode poussiéreuse. De surcroît, la classe politique traditionnelle n'a ni le temps, ni l'envie de prendre le taureau par les cornes.

Dans une première phase, il faut chercher les moyens de faire remonter les idées de la base vers le haut en impliquant les plus larges milieux possibles. Il faut ensuite revenir sur la volonté hélas rejetée par le parlement et le Conseil fédéral de désigner une Constituante qui ne s'occupera que de ces problèmes: il y a bien assez à faire. Une bonne partie des stratégies perverses qui hantent le parlement seraient ainsi court-circuitées.

**Un fédéralisme obsolète**

Ce n'est que de cette manière que l'on parviendra à mettre sans préjugés les réels enjeux sur la table et que surgiront les idées propres à faire de la Suisse un Etat moderne.

Là on osera remettre en cause un fédéralisme émasculateur et obsolète. Là on osera proposer de réelles innovations politiques permettant de réintéresser le peuple à la gestion des affaires publiques.

Un exemple parmi d'autres: pourquoi ne pas envisager sérieusement, après l'élection du Conseil fédéral par l'Assemblée fédérale, que le Président de la Confédération soit choisi par le peuple, parmi les membres du collège, avec un mandat de 4 ans et des pouvoirs politiques accrus, qui permettraient au gouvernement de suivre une véritable ligne politique avec l'accord de la majorité du peuple?

Cela suppose toutefois que le courage politique l'emporte un jour sur la mesquinerie institutionnalisées. ■